

PROCES-VERBAL N°2

Page 1 sur 4

Réunion du 3 octobre 2022

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. M. BARIS Jean François (en visio).

M. REPENTIN Éric.

Excusés : Mrs FERCHAUD Philippe. KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD3 - (amende 40 €):

Poule B – LA JARRIE FC 2 – match n° 24819549 du 18/09/2022 (1er forfait)

Poule B - SAINTES FOOTBALL ES 3 - match n° 24819551 du 17/09/2022 (1er forfait)

Poule C - **AULNAY 2** - match n° 24819786 du 11/09/2022 (1er forfait)

Poule C - AULNAY 2 - match n° 24819809 du 01/10/2022 (2ème forfait)

SD4 – (amende 40 €) :

Poule A – **FC ATLANTIQUE 2** – match n° 24918496 du 18/09/2022 (1er forfait)

Poule A – DIABLES ROUGES BCY 2 – match n° 24918503 du 25/09/2022 (1er forfait)

Poule B – **CANTON AUNIS FC 3** – match n° 24920450 du 18/09/2022 (1er forfait)

Poule B – **BOISSEUIL 2** – match n° 24920451 du 18/09/2022 (1er forfait)

Poule B - **AS2APG 2** - match n° 24920459 du 02/10/2022 (1er forfait)

Poule C – **ROCHEFORT FC 3** – match n° 24918810 du 18/09/2022 (1er forfait)

Poule C – **BOUTONNAIS AVIRON 3** – match n° 24918813 du 17/09/2022 (1er forfait)

Poule D – ST GEORGES DE DIDONNE FC 2 – match n° 24919084 du 25/09/2022 (1er forfait)

Poule D – ST GEORGES DE DIDONNE FC 2 – match n° 24919090 du 02/10/2022 (2ème forfait)

Poule D - ST GEORGES DES COTEAUX 2 - match nº 24956717 du 24/09/2022 (1er forfait)

Poule F - CANTON DE MIRAMBEAU 2 - match n° 25020853 du 25/09/2022 (1er forfait)

Poule F – **SUD SAINTONGE AC 3** – match n° 25020856 du 01/10/2022 (1er forfait)

U16-U17 - (amende 18 €) :

D2 Poule C - GJ DU PAYS MARENNAIS 1 - match n° 25125186 du 24/09/2022 (1er forfait)

U12-U13 – (amende 18 €) :

D3 Poule G - SUD SAINTONGE GJ 1 - match n° 25118363 du 24/09/2022 (1er forfait)



PROCES-VERBAL N°2

Page 2 sur 4

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

<u>VÉTÉRANS – (amende de 26 €) :</u> ROCHEFORT FC 4 - ENT RETAIS/PÉRIGNY 4

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 24922608 du 23/09/2022 en VÉTÉRANS POULE A TONNACQUOIS LUSSANTAISE 3 – ROCHEFORT FC 4 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club de ROCHEFORT.

Match n° 25110427 du 24/09/2022 en U16-U17 D2 POULE B A.C.S. 1 - ST JEAN D'ANGÉLY SC 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club **de A.C.S.**

MATCH NON JOUÉ

Match n° 24856855 du 01/10/2022 en D3 POULE A A.C.S. 1 - AUNIS AVENIR FC 3 :

Suite aux courriers du Président du club d'A.C. S (Monsieur CHARAF EI IDRISSI) et de l'arbitre de la rencontre Monsieur BENHASSOUN DJAMEL, la commission des championnats décide de reporter le match à une date ultérieure.

COURRIERS

La Commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 10/09//2022 de Monsieur BARBAT (responsable séniors) du club d'AIGREFEUILLE.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 03/10//2022 de Monsieur CHALLAT Président du club d'AIGREFEUILLE.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 01/10//2022 de Monsieur Éric CORNIER Secrétaire du club de ST PORCHAIRE-CORME ROYAL, le match ALLER et le match RETOUR seront inversés.

DIVERS

Match n° 24819986 du 24/09/2022 en D3 Poule D PONS US 2 - CHEVANCEAUX MONTLIEU 1 :

Dossier traité par la Commission d'arbitrage dans le PV n° 5 du 29/09/2022 qui a pris la décision suivante :

La CDA déclare la réserve irrecevable sur la forme.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



PROCES-VERBAL N°2

Page 3 sur 4

Match n° 24856628 du 04/09/2022 ETOILE MARITIME 2 - ST ROGATIEN 1 en D2 POULE A (AUDITION) :

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 1 du 21/09/2022 qui a pris la décision suivante :</u>

→ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain ainsi que les sanctions.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour homologation.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24856639 du 18/09/2022 ESSOUVERT LOULAY FC 1 - DIABLES ROUGES BCY 1 en D2 POULE A

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 1 du 21/09/2022 qui a pris la décision</u> suivante :

→ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain de (2-2)

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour homologation.

↓ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 24819541 du 11/09/2022 - LA JARRIE FC 2 - SOUBISE PORT DES BARQUES 1 en D3 POULE B

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 1 du 21/09/2022 qui a pris la décision suivante :

La Commission des litiges et contentieux donne match perdu au club de **SOUBISE PORT DES BARQUES 1**, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 3 au bénéfice du club de **LA JARRIE FC 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour homologation.

Match n° 25020844 du 18/09/2022 CHEVANCEAUX MONTLIEU 2 - CERCOUX CLOTTAISE US 2 - en D4 POULE F

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 1 du 21/09/2022 qui a pris la décision suivante :

La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de CHEVANCEAUX MONTLIEU 2, retrait d'un point, 0 pt et entérine le résultat acquis sur le terrain par le club de CERCOUX CLOTTAISE US 2

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour homologation.

DISTRICT DE FOOT DE LA CHARENTE-MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX Tel: 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr



PROCES-VERBAL N°2

Page 4 sur 4

Match n° 24856641 du 18/09/2022 BREUIL MAGNE FC 1 - AUNIS AVENIR FC 2 en D2 POULE A

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 1 du 21/09/2022 qui a pris la décision</u> suivante :

La Commission des litiges et contentieux donne match perdu au club de BREUIL MAGNE FC 1, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 3 au bénéfice du club de AUNIS AVENIR FC 2.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour homologation.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24819964 du 03/09/2022 SEMUSSAC 1- US PONS 2 en D3 POULE D

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 1 du 21/09/2022 qui a pris la décision</u> suivante :

La Commission des litiges et contentieux donne match perdu au club de **SEMUSSAC 1**, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 3 au bénéfice du club de **US PONS 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour homologation.

↓ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24932815 du 03/09/2022 TONNACQUOISE LUSSANT 1 - ST GENIS SAINTONGE 1 en D2 POULE B

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 1 du 21/09/2022 qui a pris la décision suivante :</u>

La Commission des litiges et contentieux donne match perdu au club de ST GENIS DE SAINTONGE 1, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 3 au bénéfice du club de TONNACQUOISE LUSSANT.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour homologation.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 7 novembre 2022 à 18h45

Le Président, Jérôme BOUQUET Le secrétaire de séance, Éric REPENTIN

B-18